



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

15 ans d'un modèle déficient, ça suffit : l'ALÉNA doit être renégocié

(Montréal, Ottawa, Washington et Mexico, 30 décembre 2008) – Le 1^{er} janvier 2009 marque le 15^e anniversaire de l'entrée en vigueur de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALÉNA), liant le Canada et le Mexique aux États-Unis. Or, il n'y a pas lieu de se réjouir, selon les quatre grands réseaux sociaux d'Amérique du Nord.

Dans une déclaration commune intitulée « La renégociation de l'ALÉNA, une nécessité » (disponible sur www.rqic.alternatives.ca), nous proposons de cibler dix domaines prioritaires en vue de la révision de l'ALÉNA: l'agriculture, l'énergie, l'investissement étranger, les services financiers, le rôle de l'État et les services publics, l'emploi et les droits du travail, la migration, l'environnement, la propriété intellectuelle et le règlement des différends.

À l'instar du président élu des États-Unis, Barack Obama, nous considérons que « l'ALÉNA et son potentiel ont été surévalués pour mieux le vendre au peuple des États-Unis » et aux peuples des deux autres pays. Nous croyons qu'il est plus que temps de renégocier l'ALÉNA pour faire en sorte que cet accord, qui a été imposé sous la pression des grandes entreprises, « travaille en faveur des travailleurs et des travailleuses » des trois pays plutôt que contre eux.

Renégocier l'ALÉNA, c'est entre autres s'opposer à l'omnipotence de la grande entreprise dans les relations commerciales, mettre un terme aux recours investisseur-État et à la clause de proportionnalité en matière énergétique. Il est grand temps de penser un nouveau modèle commercial plutôt que miser, une fois de plus, sur celui qui a participé de la crise économique actuelle.

La toute-puissante grande entreprise

Seules les grandes entreprises ont l'écoute des gouvernements, tandis que les autres secteurs de la société, incluant les membres élus des Parlements et des Congrès, sont laissés pour compte.

C'est devenu particulièrement patent quand les trois pays ont lancé, en mars 2005, l'ALÉNA+ que constitue le *Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité* (PSP), suivi un an plus tard par la création du Conseil nord-américain de la compétitivité (CNAC), composé exclusivement de PDG des plus grandes entreprises d'Amérique du Nord. Les ministres responsables du PSP ont indiqué aux chefs d'entreprise, au cours de la réunion de lancement du CNAC : « Dites-nous ce que nous devons faire et nous ferons en sorte que ça se produise ».

Dans la ronde de renégociation de l'ALÉNA qui s'ouvrira sous peu, il faut donc que tous les secteurs de la société puissent contribuer au débat et être entendus par les pouvoirs exécutifs des gouvernements parce qu'il est anormal autant qu'inacceptable que les seuls qui aient leur mot à dire quant à l'avenir de l'Amérique du Nord soient les Paul Desmarais et les Thomas d'Aquino de ce monde.

Une charte de protection des droits des investisseurs

Avec l'ALÉNA, pour la première fois, les investisseurs étrangers obtiennent le droit de poursuivre un gouvernement signataire de l'accord si celui-ci adopte des mesures qui pourraient nuire à leur capacité de faire des profits.

Selon les dispositions « Investisseur/État » du Chapitre 11, pratiquement tout peut être motif à recours. Un investisseur étranger peut prétendre qu'il n'a pas été traité de manière juste et équitable par un gouvernement ou qu'il n'a pas reçu le même traitement qu'un investisseur national. Il peut défier un gouvernement parce que ce dernier pose comme condition que l'investissement ait des retombées dans l'économie locale en utilisant les produits et services locaux, ou parce qu'il met en œuvre des mesures qui protègent la santé de la population ou l'environnement. Tous ces droits des investisseurs constituent autant de contraintes à une stratégie de développement national ou régional qu'un gouvernement peut souhaiter adopter.

Nous exigeons donc le retrait du chapitre 11 au moment de renégocier l'ALÉNA parce qu'il constitue ni plus ni moins qu'une charte de protection des droits des investisseurs par laquelle les pays signataires se trouvent à transférer des éléments de leur souveraineté à des intérêts privés.

Le Canada, colonie énergétique des États-Unis

Un autre aspect de l'ALÉNA à revoir, particulièrement en cette période d'instabilité des cours du pétrole, est la clause de proportionnalité figurant au chapitre 6 de l'ALÉNA car elle représente une menace pour l'avenir de notre sécurité énergétique. Le Mexique s'est d'ailleurs soustrait à cette clause lors des négociations de l'ALÉNA. Cette clause empêche les Canadiens d'exercer leur souveraineté sur leurs propres ressources énergétiques. Loin d'être une « superpuissance énergétique » comme l'affirme le premier ministre Harper, le Canada est présentement une colonie énergétique qui sert l'appétit vorace des États-Unis en hydrocarbures non renouvelables aux dépens de ses propres besoins.

Nous exigeons donc le retrait de la clause de proportionnalité d'un ALÉNA renégocié et, plus globalement, le nouveau traité doit reconnaître aux peuples le droit fondamental de disposer de leurs ressources énergétiques comme bon leur semble.

Face à la crise économique, adopter un nouveau modèle de développement

La déréglementation, telle que portée aux nues par l'ALÉNA, a démontré sa faillite de manière éloquentes depuis l'éclatement de la crise actuelle puisqu'elle en a été la cause principale, comme l'a d'ailleurs admis l'ex-président de la Réserve fédérale des États-Unis, Alan Greenspan lui-même. Il faut donc réhabiliter l'État dans son rôle de garant du bien commun, un rôle passablement mis à mal depuis bientôt deux décennies.

Un nouveau modèle pour le commerce entre les trois pays de l'Amérique du Nord doit promouvoir des relations économiques basées sur la justice sociale et la souveraineté des États, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Nous exigeons des pouvoirs exécutifs de nos pays respectifs qu'ils écoutent leurs peuples et les représentants élus de leur population. Ce n'est qu'ainsi qu'un autre monde sera possible, un monde où les droits des peuples primeront sur les intérêts des seules grandes entreprises.

-30-

Ce communiqué de presse est une initiative conjointe des quatre réseaux sociaux multi-sectoriels d'Amérique du Nord, soit le RQIC, Common Frontiers-Canada, le Réseau mexicain d'action face au libre-échange (RMALC) et l'Alliance for Responsible Trade (ART-US), et le Polaris Institute.

Renseignements :

*Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC) : Pierre-Yves Serinet, 514-276-1075, rqic@ciso.qc.ca

*Common Frontiers-Canada : Rick Arnold, 905-352-2430, comfront@web.ca